

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, Présidente.

### Étaient présents :

Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, Mme MORTAGNE Isabelle, M. PYCK Dominique, Mme ARTHON Agnielle, Mme GAULARD Christelle, M. ANTY Olivier, M. LEONARD Dany, LACOSTE Stéphane, M. LE BON Bernard, , Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. LESUEUR Olivier, Mme PINTAS Maria, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme STAWARZ Léa. Mme CIMAN Anna-Maria, M. BOISSIERE Michel, Mme GORON Véronique, Patrick PREMEL

### Pouvoirs : donnés en début de séance

M. Jean-Michel APARICIO donne pouvoir à M. Pascal REBEYROLLE  
M. Samir LAMOURI donne pouvoir à M. Dominique PYCK  
Mme Sandra DOISON donne pouvoir à Mme Agnielle ARTHON  
M. Xavier RENOU donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD  
Mme MWONGERA Emmanuelle donne pouvoir à M. LE BON Bernard  
M. DEIVASSAGAYAME Antoine donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
M. FOUQUE Bruno donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth  
Mme MAZUREK Audrey donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme AMEAO Ermelinda donne pouvoir à M. Patrick PREMEL  
M. VAUCHEL Didier donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim (arrivé à 19h36)  
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed  
M. AZZA Hassan donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine  
M. AOUDJ Karim donne pouvoir à M. BOISSIERE Michel

### Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 20/04/ 2026
- Date d'affichage : 17/04/2026
- Nombre de membres en exercice : 43
- Nombre de membres présents : 30
- Nombre de pouvoirs : 14 en début de séance, puis 13 à partir de 19H36
- Nombre d'absents : 0

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **Délibération n° 2026-021 : Subventions aux communes membres – Année 2026**

## Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2025-066 en date du 8 décembre 2025 portant approbation du budget primitif 2026,

**Considérant** que la réglementation permet aux EPCI d'aider l'une de leurs communes membres à assumer une charge, appelée charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaires, intéressent la population de plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI,

**Considérant** que le Conseil Communautaire souhaite que ces subventions doivent nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle),

**Considérant** que les subventions allouées aux Villes de Persan et de Beaumont-sur-Oise pour respectivement, le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Persan et pour le cinéma « Le Palace » de Beaumont-sur-Oise, entrent dans le cadre des dispositions sus-mentionnées,

**Considérant** la proposition d'attribuer un montant de subventions identique à celui de 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** ACCORDE les subventions suivantes :

COLLECTIVITES BENEFICIAIRES	OBJET DES SUBVENTIONS	MONTANT 2026
Beaumont-sur-Oise	Fonctionnement de l'équipement cinéma « Le Palace »	30 000 Euros
Persan	Fonctionnement de l'équipement « Conservatoire à Rayonnement communal » (CRC)	84 000 Euros

**Article 2 :** AUTORISE Madame la Présidente à verser lesdites subventions pour l'année 2026

**Article 3 :** NOTE que ces subventions sont inscrites au budget 2026 au compte 657341 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics – Communes membres du GFP »

**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

  
Catherine BORGNE  
Présidente



Martine LEGRAND  
Secrétaire de séance



Rendu exécutoire le : 29 AVR. 2026

Affiché le : 29 AVR. 2026

Publié le : 29 AVR. 2026

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).